

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

03/10/2022

ID : 025-493901102-20220921-DEL2022_03_AG-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Directeur,
C. MOUGEOT

Séance du 21 septembre 2022

Délibération n°03

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de membres présents ou représentés : 54

Nombre de votants : 13

Vote pour : 13

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 26 août 2022

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs /Jura : Mme BRAND - M. DALLAVALLE – Mme DUVERNOIS - M. KRUCIEN – Mme LEROY - Mme LIME-VIEILLE - M. METHOT - Mme TISSOT-TRULLARD – Mme VOIDEY

Conseil Régional : Mme RAPENNE

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET - M. FROEHLI - Mme GAGLIOLO – M. GUILLERMOZ – M. GUY - M. LIME – Mme MABIRE - M. MICHAUD - Mme PRESSE - Mme SAUMIER - M. TIROLE

Communautés de communes : M. ALPY - M. BOUVERET - M. BRAND - Mme DEPARIS-VINCENT - M. FAIVRE-PIERRET - M. FRIGO – M. GRESET - M. JOUVIN - M. LAURENT - M. PETIT – Mme VESPA

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs : M. BEAUDREY (pouvoir à M. ALPY) – M. CHALUMEAUX (pouvoir à Mme LIME-VIEILLE) - M. CHARLET (pouvoir à M. DALLAVALLE) – Mme CHOUX (pouvoir à Mme DUVERNOIS) - Mme GUYEN (pouvoir à Mme TISSOT-TRULLARD) – Mme HENRI (pouvoir à M. KRUCIEN) – M. MATOCQ-GRABOT (pouvoir à Mme BARTHELET) – M. MOLIN (pouvoir à Mme BRAND) - Mme ROGEBOZ (pouvoir à Mme VOIDEY) – M. VIENET (pouvoir à M. METHOT)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. ANDRE (pouvoir à M. TIROLE) - M. BODIN (pouvoir à M. LIME) – M. BONNEFOND (pouvoir à Mme SAUMIER) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI) – M. FELT (pouvoir à M. MICHAUD) – M. MORENO (pouvoir à M. GUILLERMOZ) - Mme MULOT (pouvoir à Mme GAGLIOLO) – Mme NAUDIN (pouvoir à Mme MABIRE) – Mme REYES (pouvoir à M. GUY)

Communautés de communes : M. DANCOURT (pouvoir à M. PETIT) – M. RIGAULT (pouvoir à M. LAURENT)

OBJET : INSTALLATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'article 11 des statuts de l'EPF prévoit que « l'assemblée générale élit en son sein le conseil d'administration par collèges, tels que mentionnés à l'article 13. Une modification dans la représentation d'un collège entraîne le seul renouvellement de ce seul collège au conseil d'administration ».

Les collèges Départements/Région, Communautés d'agglomération/CU et Communes ne sont pas concernés par cette élection.

Collège Communautés de Communes

Suite la désignation d'un nouveau délégué dans le collège des Communauté de Communes à l'Assemblée Générale, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre au Conseil d'Administration pour le collège Communauté de Communes.

Monsieur Christophe JOUVIN, désigné par la CC Loue Lison pour remplacer Monsieur Boris PIERRET est candidat pour le remplacer également au Conseil d'administration de l'EPF.

L'ASSEMBLEE GENERALE
PROCLAME LES RESULTATS DE L'ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Collège communautés de communes (seuls participent au vote les membres de ce collège)
13 votants – unanimité

- **Communauté de communes Loue Lison – titulaire – M. Christophe JOUVIN**

Pour extrait conforme,
Le Président,

Philippe ALPY